



UNITED
NATIONS

EP

UNEP/MED WG.623/Inf. 6



UNITED NATIONS
ENVIRONMENT PROGRAMME
MEDITERRANEAN ACTION PLAN

20 Mai 2025
Original: Français

Points focaux nationaux INFO/RAC

Palerme, 20-21 Mai 2025

**Point 4 de l'ordre du jour. Gestion des données et flux de données mis en œuvre pour les rapports du PNUE/PAM en vue d'une intégration dans les systèmes de gestion des données du PNUE/PAM.
la plateforme de gestion des connaissances.**

Système de rapports sur le budget national de référence (BNB) : rapport sur l'état de la mise en œuvre et les prochaines étapes

Pour des raisons environnementales et d'économie, ce document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés d'apporter leur exemplaire en réunion et de ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

Avertissement : Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Responsable de l'activité à l'INFO/RAC

Lorenza Babbini, Directrice

Arthur Pasquale, Directeur adjoint

Rapport préparé par :

Lorenza Babbini, Alessandro Lotti, Arthur Pasquale

1. Introduction

1. **National Baseline Budget (NBB)** est un inventaire des charges polluantes annuelles rejetées par toutes les sources terrestres importantes au niveau national, élaboré par l'INFO/RAC et entièrement mis en œuvre.

2. NBB répond au protocole LBS, en surveillant la tendance, sur une base quinquennale, **des charges polluantes rejetées directement ou indirectement dans la mer Méditerranée**. Les cycles de rapport analysés aux niveaux national, sous-régional et régional des bassins hydrographiques contribuent à l'évaluation de la mise en œuvre des plans d'action nationaux (PAN).

3. Le premier cycle de la BNB a été réalisé en 2003 et les systèmes sont mis à jour tous les 5 ans. De nouvelles fonctionnalités ont été mises en place dans le système à temps pour le 5ème cycle de rapport (2019-2023). Le système d'information de la BNB contient les informations et les données suivantes :

- Les quantités de polluants rejetées directement ou indirectement dans la mer Méditerranée, en référence à toutes les sources ponctuelles (industrie et centres urbains) indépendamment de leur capacité, doivent être déclarées.
- Données sur les régions administratives situées dans les bassins versants qui se déversent dans la mer Méditerranée.
- Charges polluantes comprenant la mesure des émissions à la source, les calculs basés sur les facteurs d'émission et les données d'activité (taux de production) et l'estimation lorsque les rejets sont déterminés par les meilleures hypothèses (par exemple, bilans massiques).
- Polluants évalués en tant que substances prioritaires approuvées par les points focaux MEDPOL.

4. En 2018, l'INFO/RAC a mis en œuvre le système de déclaration de la BNB. L'INFO/RAC assure la disponibilité des données les plus récentes et la maintenance des séries à long terme, à partir du 5ème cycle de déclaration (2019-2023). La validité scientifique des données est assurée par chaque PC.

5. Les données se réfèrent aux régions administratives situées dans les bassins versants qui se déversent dans la Méditerranée. Les charges polluantes comprennent à la fois la mesure des émissions à la source et l'estimation basée sur les facteurs d'émission et les taux d'activité industrielle, les flux de matériaux, etc. Le système de notification des NBB couvre tous les polluants évalués comme substances prioritaires approuvées par les points focaux MEDPOL lors de leur réunion tenue à Aix en Provence, France, en novembre 2009 et énumérées dans l'annexe II de la décision IG.21/3.

2. Mises à jour et nouvelles fonctionnalités du budget national de référence (NBB)

2.1 Nouvelles mises à jour du NBB et prochaines étapes

6. Le système BNB a été mis à jour avec une nouvelle interface et de nouvelles fonctionnalités, conformément aux suggestions et aux contributions des PC. Le système BNB permet de communiquer des données par le biais de formulaires web (Fig. 1). Les formulaires Web sont faciles à utiliser, avec un menu déroulant et une liste de polluants visant à faciliter la déclaration. En outre, des champs d'autocomplétion (par exemple, les champs liés au « type de facteur d'émission ») ont été mis en place.

Figure 1 - NBB webforms

7. En tant que nouvelle fonctionnalité pour le rapport 2018-2023, il a été mis en œuvre la possibilité de spécifier si les données de surveillance sur les rejets de polluants ont déjà été déclarées dans le système PRTR (Fig 2).

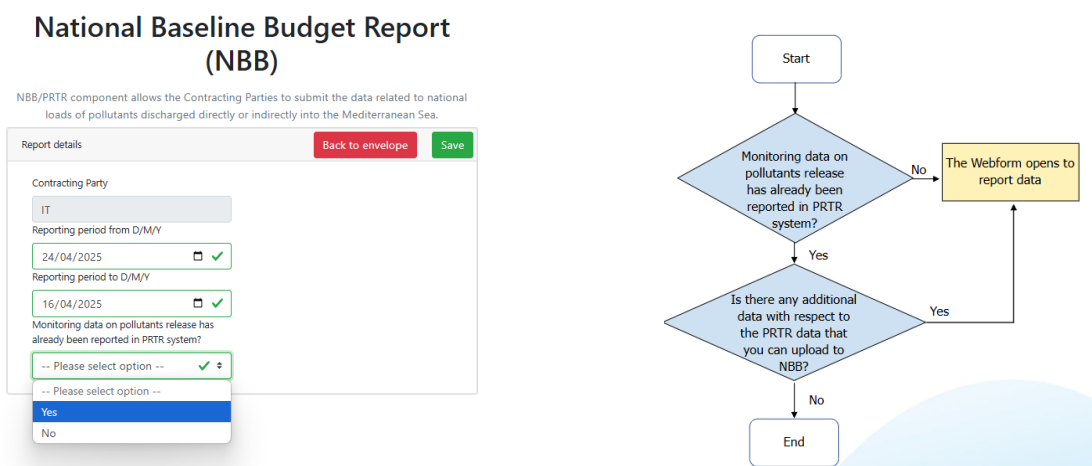


Figure 2 - Link with PRTR

8. L'INFO/RAC et l'UC étudient la possibilité d'améliorer encore le système afin de faciliter les activités de rapport et d'évaluation. Les nouvelles fonctions possibles sont les suivantes

- - le pré-filtrage des données géographiques pour les installations et les industries sur la base des rapports précédents
- - Création d'une base de données avec les installations et les industries
- - Interopérabilité du système de la BNB
- - Possibilité de télécharger des fichiers pré-remplis (par exemple XML, CSV, Excel, etc.)

2.2 État d'avancement des rapports sur la BNB par les parties contractantes

9. L'INFO/RAC a mis en œuvre de nouvelles fonctionnalités pour la BNB sur la base du retour d'information et de la demande des PC, ainsi que la possibilité de spécifier si les données sont déjà communiquées à d'autres plateformes, afin d'éviter les doubles emplois.

10. Les rapports des NBB permettent d'avoir une vue d'ensemble des quantités de polluants rejetés directement ou indirectement dans la mer Méditerranée, en se référant à toutes les sources ponctuelles ; les données se réfèrent aux régions administratives situées dans les bassins versants qui se déversent dans la mer Méditerranée ; les charges de polluants comprenant la mesure des émissions à la source, les calculs basés sur les facteurs d'émission et les données d'activité (taux de production) et l'estimation lorsque les rejets sont déterminés par les meilleures hypothèses (par exemple les bilans de masse) ; tous les polluants évalués en tant que substances prioritaires convenues par les points focaux du MEDPOL.

11. For the 5th reporting cycle, 4 CPs have submitted data and 4 are in progress (Tab 1)

Pays	Rapport	Rapporteur assigné
Albania	N	Y
Algeria	N	
Bosnia & Herzegovina	Y	Y
Croatia	N	
Cyprus	Y	Y
Egypt	N	
France	N	
Greece	N	
Israel	En cours	Y
Italy	N	
Lebanon	Y	Y
Libya	Y	Y
Malta	En cours	Y
Monaco	N	
Montenegro	N	
Morocco	En cours	Y
Palestine	N	
Slovenia	N	
Spain	N	
Syria	N	
Tunisia	En cours	Y
Turkey	N	

Table 1 - Statut du rapport

2.3 Politique de données de la NBB et rôle des parties contractantes

12. Les données sont gérées par l'INFO/RAC. Le système BNB a La BNB assure la standardisation des données collectées par les PC grâce à l'utilisation d'un formulaire web. Ce formulaire est conforme aux lignes directrices sur le budget national des polluants (BNB) (UNEP(DEPI)/MED WG.404/7 Annexe IV, Appendice

B). Le point focal national de chaque PC garantit la qualité des données transmises par le biais de la procédure de publication officielle.

13. L'utilisateur, en général, est toute entité (personne physique ou organisation) qui interagit avec le système de la NBB. La NBB est composée de différents éléments pour les flux de données. Chaque utilisateur, en fonction de son rôle, dispose d'un ensemble de permissions correspondantes au sein du système de la NBB.

14. La structure des profils et les droits qui leur sont associés dans la BNB sont les suivants

- Utilisateurs de la partie contractante : toutes les données collectées peuvent avoir une composition différente d'un rôle national, afin de garantir une gestion correcte de l'information environnementale, deux niveaux différents ont été conçus :
 - Point focal du MAP (ou autre utilisateur de la NBB désigné par le point focal du MAP) : entités nationales responsables de la diffusion publique des données.
 - PFN MEDPOL (ou autre utilisateur de la NBB désigné par le PFN MEDPOL) : utilisateurs compilant le formulaire web de la NBB, le champ de métadonnées et validant les données introduites dans la NBB.
- Utilisateurs des composantes du PAM : Les utilisateurs qui sont le personnel du secrétariat du PAM et de ses composantes ; chacun d'entre eux joue un rôle différent dans le système en raison de la compétence et du rôle des activités menées dans les différents flux de données et dans l'évaluation des données. Une subdivision possible est la suivante :
 - L'Unité de coordination (UC) est le superviseur de l'ensemble du système de la BNB.
 - L'INFO/RAC est l'administrateur de l'ensemble du système de la BNB. L'INFO/RAC détient tous les droits afin de protéger les données et la sécurité du système. Toutefois, l'INFO/RAC ne gère pas l'ensemble des données, sauf si le propriétaire le demande.
 - MED POL est la composante du MAP impliquée dans la collecte des données de la BNB ainsi que dans l'agrégation des données afin de préparer des couches d'évaluation spécifiques ou des produits environnementaux et l'assurance de la qualité. Il peut visualiser une grande partie des données mais n'a pas le rôle de gérer les données.
 - Si cela n'est pas nécessaire.
- Utilisateurs anonymes : Il s'agit d'utilisateurs qui ne sont pas authentifiés et qui ont uniquement la possibilité de rechercher et de consulter des métadonnées et des données accessibles au public.

15. Pour les procédures de déclaration, il existe deux niveaux pour les utilisateurs de la NBB, définis par la politique en matière de données :

- **Niveau I - PFN MEDPOL** (ou autre utilisateur de la NBB désigné par le PFN MEDPOL) : utilisateurs compilant le formulaire web de la NBB, le champ de métadonnées et validant les données introduites dans la NBB.
- **Niveau II - Point focal du PAM** (ou autre utilisateur de la NBB désigné par le point focal du PAM) : entité nationale responsable de la diffusion publique des données.

2.4 Formats et qualité des données

16. Les types de données de la BNB sont essentiellement au nombre de trois : le fichier XML comme sortie des données de déclaration dans le formulaire web, le format HTML pour la visualisation des données saisies dans le formulaire web et la partie géographique de l'ensemble de données. La partie géographique est représentée par les fichiers de forme des régions méditerranéennes dans lesquelles les charges de polluants sont déversées. Les données de la BNB sont ensuite accompagnées de métadonnées correspondantes et précieuses.

17. La NBB assure la normalisation des données collectées par les PC grâce à l'utilisation d'un formulaire web. Ce formulaire est conforme aux lignes directrices sur le budget national des polluants (NBB) (UNEP(DEPI)/MED WG.404/7 Annexe IV, Appendice B).

18. Les rejets sont déclarés au niveau national, par secteur d'activité-> sous-secteur-> processus-> rejets chimiques. Les catégories de secteurs (30) sont établies dans l'annexe I.A du protocole « tellurique ». Ainsi, un certain nombre de sous-secteurs (jusqu'à 97) sont définis pour chaque secteur. Au cours des activités de déclaration, l'utilisateur peut contrôler les données déjà saisies dans le formulaire web en choisissant le format XML (original) ou HTML.

19. Pendant les activités de déclaration, l'utilisateur peut contrôler les données déjà introduites dans le formulaire web en choisissant le format XML (original) ou HTML. Les données introduites dans la BNB peuvent être téléchargées à tout moment pendant les activités de déclaration sous la forme d'une enveloppe zippée contenant 5 fichiers :

- README.txt: this file contains the documents included in the envelope;
- metadata.txt : ce fichier contient des informations descriptives sur l'enveloppe ;
- history.txt : ce fichier contient le journal des activités exécutées depuis la création de l'enveloppe jusqu'au moment du téléchargement ;
- xml file : ce fichier contient les données introduites dans le formulaire web de la BNB ;
- feedbacks.html : il est actuellement vide, car les contrôles de qualité n'ont pas encore été mis en œuvre, mais pourraient l'être à l'avenir.

20. **Le point focal national de chaque PC** garantit la qualité des données transmises par le biais de la procédure de publication officielle.